



AVIS DE CONCERTATION PREALABLE
En application de l'article R121-19 du code de l'environnement

Projet de Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de la région Provence Alpes Côte d'Azur

1- Objet de la concertation préalable du public :

La société Réseau de transport d'électricité (RTE), dont le siège est situé Immeuble Window - 7C Place du Dôme - à Paris La Défense (92800), a en charge la révision du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Cette révision fait l'objet d'une concertation préalable à l'initiative de RTE en application du 3° de l'article L. 121-15-1 et de l'article L. 121-17 I du code de l'environnement, sans recourir aux modalités de concertation sous l'égide d'un garant prévues par l'article L. 121-16-1 du même code.

2- Durée de la concertation préalable du public : du 9 décembre 2020 au 3 février 2021.

3- Modalités de la concertation préalable du public :

Le projet de Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de la région Provence Alpes Côte d'Azur et un document présentant un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement seront disponibles, pendant la durée susvisée, sur le site internet : <https://www.concertation-s3renr-paca.fr>

Le public pourra déposer ses observations et soumettre ses propositions :
- par voie électronique directement sur le site internet visé ci-dessus
- par voie postale à l'adresse suivante :

Concertation S3REnR PACA
RTE - Service Concertation Environnement Tiers
46 avenue Elsa triolet - CS 20022
13416 MARSEILLE CEDEX 08

ANNONCES LEGALES

4040



AVIS

**PRESCRIPTION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERES (LIGNITE)
SUR LA COMMUNE DE MIMET**

Par arrêté du 14 octobre 2020, le Préfet des Bouches-du-Rhône a prescrit l'établissement du Plan de Prévention des Risques miniers (lignite) pour la commune de Mimet

Commune Numéro de l'arrêté publié au Recueil des Actes Administratifs
MIMET 13-2020-10-14-004 (publié le 22 octobre 2020)

L'arrêté signé du préfet des Bouches-du-Rhône est disponible dans son intégralité sur le site internet de la préfecture :
www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Laprevention

Il est également affiché dans son intégralité pendant un mois dans la mairie de Mimet, au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence ainsi qu'à celui du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

BRUN

Les adresses des services intéressés, auprès desquels solliciter des informations, sont les suivantes :

-- Euroméditerranée

L'Astrolabe, 79, Bd de Dunkerque, CS 70443, 13

Site Internet : www.euromediterranee.fr - TEL : 0
- Mairie de Marseille - Direction Générale Adjoint
du Patrimoine 40, rue Fauchier 13002 Marseille - Tél

: www.marseille.fr
- Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et
Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20
Tél : 04.84.35.40.00 - Site Internet : www.bouches

13971

AIX
MARSEILLE
PROVENCE

PAY

COMMUNE DE FUYE

TERRITOIRE DU PAYS
METROPOLE AIX-MARSEILLE

AVIS D'AFFICHAGE R

APPROBATION DU REGLEMENT L

Par délibération n°URBA 016-8366/20/CM du
Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le
(RLP) de la commune de Fuveau et a abrogé la dé
du 19 décembre 2019.

Cette délibération a été affichée du 18 septemb
de Fuveau et au siège de la Métropole Aix-Mars
au 11 octobre 2020.

Ce dossier est tenu à la disposition du public en
de l'Urbanisme du Territoire du Pays d'Aix (sis Le C
en-Provence) et à la Préfecture du Département d
et heures habituels d'ouverture au public.

Pour consulter gr
et répondre électro
aux appels d'
de la région

www.laprovincemarche

Le plus grand marché public de Proven
Membre du réseau Francemarchés